



COMMUNICANTES

Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon

Numéro 55 - Mars 2012 - 1 euro

EDITORIAL

BON ET SAINT CAREME !

Mes bien chers frères, les avertissements que nous donne l'Eglise en ce début de Carême sont bien graves : « souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière ». Elle fait surgir devant notre regard la vision de notre mort, afin d'orienter nos pensées dans un sens qu'elles ne devraient jamais perdre : « Je pense aux jours anciens, aux années éternelles », dit le Psalmiste. L'évangile du Mercredi des Cendres, après nous avoir indiqué les œuvres quadragésimales et la manière de les vivre, accentue encore la leçon, lorsque le Seigneur nous ordonne : « ne vous amassez pas des trésors sur la terre ».

Les trésors terrestres sont multiples, ces trésors vers l'acquisition desquels nous pousse la triple concupiscence : l'argent, les plaisirs, les honneurs. Il n'est pas rare que les trésors de la terre absorbent la totalité des activités de certains hommes, au point de les enfiévrer, au point d'être leur seule référence qui dominant tout jusqu'à leur conscience. Voyez, tout autour

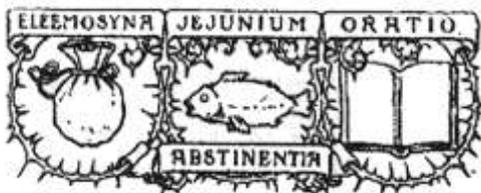
de vous, ceux qui se sont abandonnés à l'esprit du monde, selon les exemples que leur donnent ceux qu'ils appellent leurs idoles ; ils n'ont plus d'autres aspirations que d'avoir et de jouir ; l'argent est leur seul vrai dieu qui leur impose, comme pratique et comme observance, comme culte et comme but, le plein exercice des sept péchés capitaux.

A quoi bon ? « Vous mourrez de mort », dit le Seigneur, nul n'échappera à cette sentence dont la réalisation reste si inquiétante : « Le Fils de l'homme viendra à l'heure où vous n'y penserez pas ». Quand le Fils de l'homme viendra, à quoi serviront tous les objets auxquels on aura sacrifié son temps, son intelligence, son cœur et, parfois, son âme ? « Nous n'avons rien apporté en ce monde et, sans aucun doute, nous n'en pourrions rien emporter », prévient St Paul. Des biens matériels, rien ; le marbre fastueux ne recouvre pas une pourriture moins hideuse que celle qui est marquée par une humble croix de bois. Des biens moraux, rien ; on oublie vite les morts, les affections humaines s'évanouissent comme la fumée. Des biens intellectuels, rien ; les plus hautes personnalités se heurtent contre la pierre du tombeau et y sont vaincues.

Alors il est sage et prudent, ce conseil du Maître : « N'amassez nul trésor ». A la sombre lueur de la mort on prend une appréciation juste de tout ce que sollicite l'orgueil ou le sensualisme. « Si nous avons de quoi nous nourrir et nous couvrir, nous serons satisfaits » (St Paul). Quand les adieux sont faits d'avance, le départ ne compte plus du tout. C'est parfois comme un scandale qu'un homme laisse en mourant une fortune dont l'origine est obscure ; c'est parfois comme un scandale qu'on puisse méchamment sourire du chagrin excessif causé par son départ, à telle personne qui n'est point connue de ses familiers, c'est parfois comme un scandale qu'on découvre dans ses papiers des preuves de ses intrigues ambitieuses ! « Sorti nu du sein de sa mère, il s'en va comme il était venu et il n'aura rien de son travail qu'il puisse emporter avec lui » (Ecclésiaste).

Au fait, tout passe et rien ne passe : « Leurs œuvres les suivent » dit l'Apocalypse. Ce que nous pensons, disons, faisons a un retentissement éternel : *liber scriptus proferetur...* « On présentera le livre où tout est contenu ; tout ce qui est caché apparaîtra ; rien ne restera inutile ». Le compte « profits et pertes » se solde éternellement ; il importe dès lors, par-dessus tout, de faire amplement déborder les profits, et nous savons comment on y parvient, car,

le Maître nous a appris ce qui demeure dans l'au-delà, quand il a prêché les béatitudes qui sont l'antithèse de ce à quoi nous inclineraient les concupiscences. Trésors, là haut, la pauvreté du cœur, la douceur, la chasteté, l'humilité, la justice, la sincérité, la souffrance pour Dieu, toutes vertus que résume le détachement entier et total qui, d'ailleurs, affranchit l'existence. Sur ces trésors ne peuvent rien, ni la rouille, ni les vers, ni les voleurs. Jamais nous n'en accumulons assez, et le labeur imposé n'agite pas, ne déconcerte pas les âmes ; tout au contraire, il donne une paix anticipée « qui surpasse tout sentiment ».



O mon Dieu, on dira sur mon cadavre : qu'il repose en paix ; le vœu sera assuré, si, au cours de mon existence, j'ai éliminé ce qui m'enlèverait la paix de la conscience ; si, plutôt, dédaignant ce qui est caduc, n'hésitant ni devant l'effort, ni devant la souffrance, je me suis mis en réserve des trésors dans le ciel.

« Nous devons, en ces jours de Carême, nous appliquer avec plus de diligence à notre avancement spirituel et ouvrir notre âme à une plus large confiance », écrivait le saint pape Léon le Grand qui ajoutait que ces quarante jours d'ascèse permettent de « recouvrer la pureté de nos âmes, en rachetant les fautes du reste de l'année par la sainteté de nos œuvres et la rigueur du jeûne ». Ainsi donc, mes très chers Frères, je vous invite vivement à prendre le chemin de l'ascèse pour obtenir la rémission de vos péchés et accroître le trésor des grâces pour le bénéfice de toute l'Eglise et la conversion des pécheurs.

Les temps et les lieux où Dieu a permis que nous soyons ses témoins, sont fort éloignés des vertus de l'ascèse mais nos contemporains, bien qu'empêtrés dans les désirs de la jouissance, sont encore impressionnés par la rigueur des comportements fondés sur des valeurs qui leur échappent. Si nos discours spirituels ne les touchent plus, si nos principes moraux les heurtent, j'ai la conviction que la rigueur de notre ascèse est le meilleur témoignage que nous puissions leur offrir.

Si nos contemporains respectent le jeûne musulman qu'ils n'ont aucune raison de comprendre, il ne tient qu'à vous de leur faire admettre le Carême qui est inscrit dans les traditions de leur patrie. Refuser poliment toutes sortes de sollicitations faites pour nous distraire de nos pratiques et de nos observances, est un véritable témoignage de foi, d'espérance et d'amour de Dieu. C'est le véritable exercice des dons de sagesse et d'intelligence qui nous font aimer et comprendre les choses divines, du don de conseil qui nous suggère les meilleurs moyens de salut, du don de force qui nous aide à résister au mal et aux attaques contre la foi, des dons de science, de piété et de crainte de Dieu qui nous apprennent à aimer Dieu et à chercher à lui plaire.

L'ascèse est un don gratuit que nous offrons à Dieu dans le sacrifice du Christ, sans rien en attendre en retour que de savoir sanctifier son Nom, que de participer à l'avènement de son Règne, que de faire sa volonté, que d'accroître le trésor des grâces et que de combattre le mal en nous mêmes. Toute autre considération physique ou sociale qui s'ajouterait à ces buts suprêmes, loin d'ajouter à notre ascèse, en diminuerait les effets. De plus, l'ascèse, nous paraîtrait-elle trop faible ou inefficace, ne peut être remplacée par rien d'autre, même si, selon l'enseignement traditionnel de l'Eglise, elle doit impérativement se conjuguer avec **la prière et l'aumône**.

A proprement parler, l'ascèse est une œuvre d'amour envers Dieu, un amour patient et persévérant qui ne se décourage pas de ses lenteurs ; un amour unique et discret qui ne se mesure pas aux autres. Cet amour reçu du Christ, dont parle saint Paul, sans quoi les dons les plus sublimes sont réduits à néant. Comment pourrions-nous supposer aimer Dieu de tout notre cœur et de toute notre âme si nous ne l'aimions de toutes nos forces ? Et comment pourrions-nous affirmer que nous l'aimons de toutes nos forces si nous sommes incapables d'ascèse ? Le Carême est une épreuve de force qui, avec la grâce de Dieu, vise à la maîtrise de nous-mêmes pour mieux communier à Dieu.

Je vous souhaite à tous un saint et fructueux Carême.

Abbé Brice Meissonnier, fssp

CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

FEVRIER 2012



Dimanche 5 février

C'est un diacre des Etats-Unis mais français de la Guadeloupe, Monsieur l'abbé Karl Marsolle, qui nous fait la joie de sa visite. Etant pour quelques mois en apostolat à Fontainebleau jusqu'en avril, une petite escapade lyonnaise lui permet de faire connaissance avec les prêtres de la maison Padre Pio et notre communauté. L'abbé Marsolle officie comme diacre à la messe solennelle de 10H30 et prêche à toutes les messes dominicales. Le lendemain, il présente aux enfants de l'école Sainte-Jeanne d'Arc, un reportage photographique sur la Guadeloupe. Un émerveillement pour les enfants. L'abbé Marsolle retournera vite en notre séminaire de Denton au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, pour y être ordonné prêtre avec 4 autres diacres américains, le samedi 19 mai 2012 par l'évêque du diocèse, Monseigneur Fabien Bruskewitz, ami de longue date de la Fraternité Saint-Pierre. Nous assurons Monsieur l'abbé de nos prières.

Dimanche 12 Février

Monsieur l'abbé Fourel, curé de Montélimar, vient visiter pour la première fois la communauté de Notre-Dame de la Rose, desservie tous les dimanches par les prêtres de la maison Padre Pio. Il prêche à la messe et rencontre les fidèles à la sortie, autour d'un vin chaud le bienvenu par une température très nettement en dessous de zéro. L'abbé Meissonnier en profite pour le remercier de l'accueil fraternel qu'il réserve toujours, avec ses confrères, aux prêtres de la FSSP, qui lui demandent régulièrement asile dans son presbytère.

Vendredi 17 février/Dimanche 26 février

La Maison ne désemplit pas. C'est au tour de 7 candidats francophones de la première année de notre séminaire européen de Wigratzbad, de passer à la maison pour une session du BAFA qui leur permettra d'encadrer les divers camps d'été de la Fraternité. A ce sujet, n'hésitez pas à vous renseigner (www.fssp.fr) car ces camps sont fort prisés. L'abbé Alban Cras, directeur de spiritualité, veille à conserver l'ambiance religieuse que nécessite la vie du séminariste même en dehors du séminaire. Tous les jours : messe, oraison, office des Laudes et Complies. Notons que cette année, deux séminaristes de l'Institut du Bon-Pasteur recevaient l'hospitalité de la Maison Padre Pio, pour cette même session.



CATECHISME SUR LE CAREME

1. Qu'est-ce que le carême ?

Le mot « carême » vient du latin « *quadagesima* » qui signifie quarantaine. Le carême est un temps liturgique particulier qui dure une quarantaine de jours et qui prépare les fidèles aux célébrations pascales.

Le carême commence le Mercredi des Cendres et se termine immédiatement avant la Messe de la Cène du Seigneur (le Jeudi Saint en fin de journée). Les dates du carême varient donc en fonction de la date de Pâques qui est calculée sur le cycle lunaire.

2. Quel est le sens du Mercredi des Cendres ?

Ce premier jour du carême est particulièrement pénitentiel, le jeûne y est obligatoire. En participant à la cérémonie de l'imposition des Cendres, nous exprimons avec humilité notre volonté de nous convertir et de mettre davantage notre vie en accord avec les enseignements du saint Evangile.

3. Que symbolisent les cendres ?

Les cendres sont obtenues en brûlant les rameaux qui avaient été bénis l'année précédente, le dimanche des Rameaux. Elles symbolisent la fragilité de la condition humaine, marquée par la mort en conséquence du péché originel ; elles signifient aussi que nous nous humilions devant Dieu en reconnaissant nos fautes personnelles ; elles expriment notre supplication pour que Dieu nous vienne en aide et nous renouvelle.

4. Pourquoi 40 jours ?

Le chiffre 40 porte une dimension symbolique très forte dans l'Ancien Testament : les pluies du déluge durèrent 40 jours ; après sa sortie d'Egypte, le peuple hébreu vit au désert pendant 40 ans ; Moïse reste 40 jours face à face avec Dieu sur le Mont Sinaï avant de redescendre avec les Tables de la Loi ; le prophète Elie marche pendant 40 jours dans le désert... etc.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, après son baptême par Jean dans le Jourdain et avant de commencer sa vie publique, se retire pendant 40 jours dans le désert, y pratiquant un jeûne intégral, priant et affrontant directement la puissance du diable. Aussi « l'Eglise s'unit chaque année par les quarante jours du Grand Carême au mystère de Jésus dans le désert » (Catéchisme de l'Eglise catholique, n° 540). La liturgie met en rapport ces quarante jours du Christ luttant dans le désert contre le démon avec le mystère de notre Rédemption accomplie par la victoire de la Croix.

5. Depuis quand le carême existe-t-il ?

La plupart des commentateurs modernes sous influence moderniste prétendent que le carême aurait été institué par l'Eglise au IV^{ème} siècle, mais ce n'est pas l'avis des anciens : les Pères de l'Eglise affirment que le carême a été institué par les Apôtres eux-mêmes. Saint Augustin écrit que ce dont on constate l'existence dans toutes les Eglises sans qu'on puisse montrer à quel moment cela y a été établi est d'institution apostolique.

6. A quoi nous invite l'Église pendant le carême ?

L'Église nous invite à faire du Carême une espèce de retraite spirituelle au cours de laquelle nous faisons un plus grand effort d'attention à Dieu, par la méditation et la prière, un effort de plus grande attention aux autres par la charité, et un effort de mortification personnelle qui est une manière de porter une plus grande attention à notre véritable dignité. Le carême est un moment très important pour la purification de nos coeurs et pour une croissance qualitative de notre vie chrétienne.



7. Quelles sont les pratiques particulières du carême ?

Le carême est un temps de pénitence et de renouveau intérieur au cours duquel sont prescrits le jeûne et l'abstinence, une intensification de la vie de prière et une pratique plus marquée des œuvres de charité, spécialement l'aumône.

Les églises d'Orient ont conservé une discipline alimentaire extrêmement ancienne et très stricte, alors que dans l'Église latine la pratique actuelle du jeûne quadragésimal (=du carême) a été considérablement assouplie. Jusqu'à une date encore récente, tous les jours du carême devaient être jours de jeûne et d'abstinence (sauf dimanches et grandes fêtes), ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Si dans l'Église latine la loi commune n'est plus aussi sévère que jadis, ce n'est cependant pas une invitation au laisser aller. La loi détermine le minimum obligatoire pour tous, mais elle n'oblige pas à se contenter du minimum. Il est donc louable, en fonction de la situation et des possibilités de chacun, de continuer à pratiquer une véritable ascèse alimentaire et une plus

grande austérité de vie. Tous, même ceux dont l'état de santé ou l'âge ne permettent pas un jeûne alimentaire rigoureux, doivent observer un esprit de pénitence et de conversion.

8. Quelles sont les obligations d'un catholique pendant le carême ?

Il doit accomplir les préceptes du jeûne le Mercredi des Cendres et le Vendredi Saint et celui de l'abstinence chaque vendredi. Mentionnons aussi - au terme du carême - l'obligation de la confession et de la communion pascales.

9. En quoi consiste le jeûne ?

Le jeûne consiste à faire un seul véritable repas pendant la journée, et à ne prendre qu'une collation frugale le matin et le soir. On ne doit rien manger entre les repas, sauf bien sûr en cas de maladie.

10. Qui est obligé au jeûne ?

La loi du jeûne oblige tous ceux qui sont majeurs, jusqu'à l'âge de 60 ans.

11. Qu'est-ce que l'abstinence ?

L'abstinence est le fait de se priver de viande (rouge, blanche ou dérivée).

12. Qui est obligé à l'abstinence ?

La loi de l'abstinence oblige tous ceux qui ont accompli 14 ans.

13. Dans quel esprit doit-on pratiquer le jeûne et l'abstinence ?

Pour un cœur véritablement chrétien, le jeûne et l'abstinence ne sont pas des choses sans importance et vont bien au-delà du simple aspect de la « privation d'aliment ». Si le jeûne et l'abstinence ne sont qu'un exercice « physique » ou « diététique », ils n'ont pas de valeur spirituelle (« Pénitence de bête » dit St Jean de la Croix)... Ce qui leur confère un sens, c'est d'abord l'esprit d'obéissance à Dieu, à travers Son Eglise qu'il a instituée pour nous indiquer les voies du salut. Cet esprit d'obéissance témoigne de la vérité de notre amour. En effet, la meilleure preuve d'amour que nous puissions donner à quelqu'un c'est d'être capable de renoncer à quelque satisfaction personnelle pour lui.

Le jeûne et l'abstinence du chrétien sont une ascèse qui tend à rétablir la domination de l'âme sur le corps, alors que bien souvent - par la sensualité - c'est notre corps qui domine l'esprit et entraîne l'âme dans la désobéissance aux préceptes divins. En étant soumis au jeûne, le corps est replacé dans sa vraie position : celle de serviteur de notre esprit. Ainsi le jeûne manifeste-t-il la remise en ordre de tout notre être : le corps soumis à l'esprit et l'esprit soumis à Dieu par amour. Ainsi jeûne et abstinence sont-ils des moyens concrets par lesquels l'Eglise nous permet de croître dans le véritable esprit de pénitence.

14. Qu'est-ce que la pénitence ?

Le mot pénitence, du latin « pænitentia », est la traduction du mot grec « métanoïa » qui signifie « conversion » (littéralement : « changement d'esprit »). Faire pénitence, c'est changer de vie en se détournant du mal et de ce qui nous entraîne au mal, pour se tourner vers Dieu dont on s'était éloigné.

Nous sommes tous pécheurs : la pratique de la pénitence, par des actes intérieurs et extérieurs, nous permet de réparer l'injustice du péché : injustice envers Dieu, injustice envers nos frères et injustice envers notre propre dignité d'enfant de Dieu. La pénitence est indissociable du regret profond du mal que nous avons commis et de la résolution d'éviter le péché à l'avenir.

Notre-Seigneur a institué et confié à Son Eglise un sacrement pour nous aider dans notre démarche de conversion : c'est le sacrement de pénitence, appelé communément confession. En faisant au Christ Lui-même, qui agit à travers son prêtre, la confession de nos péchés nous libérons notre conscience de ce qui lui pèse et nous sommes soulagés des fardeaux qui entravent notre marche vers Dieu. La confession sacramentelle est obligatoire au moins une fois par an, pour se préparer à Pâques. Une bonne confession doit être claire, concise, concrète et complète.

15. Quelles sont les manifestations de la pénitence ?

La pénitence intérieure du chrétien peut avoir des expressions très variées. « L'Ecriture et les Pères insistent surtout sur trois formes : le jeûne, la prière et l'aumône, qui expriment la conversion par rapport à soi-même, par rapport à Dieu et par rapport aux autres. A côté de la purification radicale opérée par le Baptême ou par le martyre, ils citent comme moyen d'obtenir le pardon des péchés, les efforts accomplis pour se réconcilier avec son prochain, les larmes de pénitence, le souci du salut du prochain, l'intercession

des saints et la pratique de la charité ‘qui couvre une multitude de péchés’ (1ère épître de St Pierre IV, 8)» (Catéchisme de l’Eglise catholique, n° 1434).

Il faut aussi se souvenir que c’est la mesure avec laquelle nous pardonnons aux autres qui sera la mesure avec laquelle Dieu nous pardonnera nos propres fautes : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous-mêmes nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ». La pratique du pardon entre donc aussi dans notre démarche de conversion personnelle.

Enfin l’exercice de la charité envers nos frères est résumé dans ce que l’on appelle depuis la plus haute antiquité les « œuvres de miséricorde ».

16. Quelles sont les œuvres de miséricorde ?

On distingue les œuvres de miséricorde spirituelles et les œuvres de miséricorde corporelles.

Les œuvres de miséricorde spirituelles sont :

- Enseigner l’ignorant.
- Conseiller celui qui en a besoin.
- Corriger l’égaré.
- Pardonner les injures.
- Consoler le triste.
- Souffrir avec patience les adversités et les faiblesses du prochain.
- Prier Dieu pour les vivants et pour les morts

Les œuvres de miséricorde corporelles sont :

- Visiter le malade.
- Donner à manger à celui qui a faim.
- Donner à boire à celui qui a soif.
- Secourir le captif.
- Vêtir celui qui est sans vêtement.
- Accueillir le pèlerin.
- Enterrer les morts.

17. Quels sont les jours et les temps de pénitence ?

« Tous les fidèles, chacun à sa manière, sont obligés par la loi divine à faire pénitence ; cependant, afin que tous s’unissent à une pratique commune de pénitence, on a fixé certains jours pénitentiels pendant lesquels les fidèles se dédient de manière particulière à la prière, réalisent des œuvres de piété et

de charité, et s'oublie soi-même en accomplissant leurs propres obligations avec la plus grande fidélité et, surtout, en observant le jeûne et l'abstinence. » (Code de droit canonique, n° 1249).

« Dans l'Eglise universelle, tous les vendredis de l'année et le temps de carême sont des jours et des temps de pénitence » (Code de droit canonique, n° 1250).

Ajoutons aussi qu'en sus du jeûne et de l'abstinence alimentaires, il y a d'autres jeûnes que nous devons pratiquer pendant les temps de pénitence : le jeûne de certaines distractions ou divertissements (télévision, cinéma, bals, soirées mondaines...etc.).

18. Que doit-on faire les vendredis pendant l'année ?

En souvenir du jour de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la Croix, « pendant tous les vendredis, à moins qu'ils ne coïncident avec une solennité, on doit observer l'abstinence de viande, ou de tout autre aliment déterminé par la Conférence épiscopale ; on gardera jeûne et abstinence le mercredi des Cendres et le Vendredi Saint » (Code de droit canonique, n° 1251).

19. Quels sont les exercices de dévotion qui conviennent spécialement au carême ?

Ce sera, si possible, l'assistance aux offices liturgiques de manière plus assidue (en plus du dimanche et des jours de précepte), et la réception plus fréquente des sacrements de pénitence et d'Eucharistie ; la lecture et la méditation de la Sainte Ecriture ; éventuellement la participation à des exercices spirituels (retraite paroissiale ou dans une abbaye), la méditation de la Passion de Notre-Seigneur (spécialement par la pratique du Chemin de la Croix le vendredi), la participation à des pèlerinages... etc.

20. Quels sont les fruits d'un bon carême ?

Celui qui vit bien le carême se rapproche de Dieu et grandit en vertu et en grâce. L'effort qu'il fait pour répondre aux appels à la conversion que Notre-Seigneur lui adresse personnellement à travers Son Eglise est également l'occasion d'obtenir des grâces et des bénédictions de Dieu pour toute l'Eglise et pour tous les besoins de l'humanité, en vertu du mystère de la communion des saints.

Frère Maximilien-Marie.

En Orient, le concile de Nicée clos le débat en ces termes « Et pour résumer, toutes les traditions de l'Église qui nous ont été données pour loi par l'écriture ou sans écriture, nous les gardons sans nouveauté: l'une de celles-ci est l'impression, au moyen de l'icône, du modèle représenté en tant qu'elle s'accorde à la lettre du message de l'Évangile et qu'elle sert à la confirmation de l'incarnation, réelle et non fantomatique, du Verbe de Dieu et qu'elle nous procure un profit égal, car elles renvoient l'une à l'autre dans ce qu'elles manifestent comme dans ce que, sans ambiguïté, elles signifient. »

Le card. Journet a écrit en 1950 : « chose merveilleuse, c'est en se faisant chair que Dieu a guéri son peuple de l'idolâtrie ». Là est vraiment la résolution du débat : l'interdit vétérotestamentaire concerne l'idolâtrie et non l'iconographie, et surtout, le Christ en se faisant chair a rendu possible sa représentation ; il a rendu l'art figuratif possible par son incarnation.

Tout cela est dit dans le concile de Nicée II. Mais pour autant, il y aura en Orient une renaissance de l'iconoclasme, qu'on croyait définitivement éradiqué après le concile. Ceci eut lieu sous le règne de l'empereur Léon IV l'Arménien, entre 813 et 820. Comme un vieux démon de l'ancienne crise du VIII^e siècle, un concile est à nouveau réuni à Constantinople en 815. Nouvel argument utilisé : la seule image véritable du Christ et des saints est l'homme vertueux. On est presque étonné de l'inventivité des conciles iconoclastes pour trouver de nouveaux arguments contre les images.

Et encore une fois c'est en termes extrêmement fermes que le concile s'exprime :

« Ce synode a confirmé et renforcé les enseignements des saints pères inspirés par Dieu, il a suivi la trace des six saints synodes et promulgués de très saints canons (...) c'est pourquoi nous embrassons la doctrine orthodoxe et bannissons de l'Église catholique la fabrication illégitime des images mensongères qui a été présomptueusement proclamée comme une doctrine. »

Comme au VIII^e siècle, un concile est à nouveau convoqué sous l'empereur suivant pour annuler le concile précédent, et une cérémonie solennelle est organisée à Sainte-Sophie de Constantinople pour marquer la victoire définitive des iconodules, cérémonie qu'on célèbre chaque année depuis dans l'Église orthodoxe.

A Rome le pape soutient cet effort renouvelée de l'Orient et convoque en 863 un synode romain qui déclare qu'à travers les couleurs des peintures, au même titre qu'à travers les écritures, l'homme se hisse à la contemplation du Christ.

Enfin un dernier concile est réuni en 870 à Constantinople, le 4e dans cette ville avec la participation de tous les sièges patriarcaux de l'Orient et de l'Occident, qui qualifie le concile de Nicée II de VIIe œcuménique, entérine les décisions du synode romain, et déclare que « l'image sacrée de NS Jésus-Christ, libérateur et sauveur de tous les hommes, doit être vénéré avec autant d'honneur que le livre saint des évangiles ».

Ce concile accepte ainsi les propositions du patriarche Nicéphore qui au début du IXe siècle affirmait la haute dignité de l'image, au même rang que l'écrit, en des termes étonnants :

« Car la vue est plus efficace que l'ouïe pour emporter la conviction, et n'occupe absolument pas une place secondaire. L'icône sera donc un Évangile ».

Abbé Jean-Cyrille Sow, fssp



HORAIRES POUR LA SEMAINE SAINTE

Diocèse de Valence

A Valence

- ❖ Vendredi Saint : Office de la Croix à 19h00.
- ❖ Messe du jour de Pâques à 10h30.

A Montélimar

- ❖ Vendredi Saint : chemin de Croix à 15h00.
- ❖ Messe du jour de Pâques à 11h30.

A Rochemadon

- ❖ Messe du jour de Pâques à 9h30



ORDO LITURGIQUE TRADITIONNEL

Mois de mars 2012

Jeudi 1^{er} Mars : **Jeudi de la première semaine de Carême** 3^{ème} classe violet.

Vendredi 2 Mars : **Vendredi des Quatre-Temps de Printemps** 2^{ème} classe violet.

Samedi 3 Mars : **Samedi des Quatre-Temps de Printemps** 2^{ème} classe violet.

Dimanche 04 Mars

Deuxième Dimanche de Carême 1^{ère} classe violet

Lundi 5 Mars : **Lundi de la deuxième semaine de Carême** 3^{ème} classe violet

Mardi 6 Mars : **Mardi de la deuxième semaine de Carême** 3^{ème} classe violet

Mercredi 7 Mars : **Mercredi de la deuxième semaine de Carême** 3^{ème} classe violet

Jeudi 8 Mars : **St Jean de Dieu, confesseur** 3^{ème} classe blanc

Vendredi 9 Mars : **Vendredi de la deuxième semaine de Carême** 3^{ème} classe violet

Samedi 10 Mars : **Samedi de la deuxième semaine de Carême** 3^{ème} classe violet

Dimanche 11 Mars

Troisième Dimanche de Carême 1^{ère} classe violet

Lundi 12 Mars : **Lundi de la troisième semaine de Carême** 3^{ème} classe violet

Mardi 13 Mars : **Mardi de la troisième semaine de Carême** 3^{ème} classe violet

Mercredi 14 Mars : **Mercredi de la troisième semaine de Carême** 3^{ème} classe violet

Jeudi 15 Mars : **Jeudi de la troisième semaine de Carême** 3^{ème} classe violet

Vendredi 16 Mars : **Vendredi de la troisième semaine de Carême** 3^{ème} classe violet

Samedi 17 Mars : **Samedi de la troisième semaine de Carême** 3^{ème} classe violet

Dimanche 18 Mars
Quatrième Dimanche de Carême 1ère classe rose

Lundi 19 Mars
St Joseph, Epoux de la Ste Vierge et Patron de l'Eglise universelle
1ère classe blanc

Mardi 20 Mars : **Mardi de la quatrième semaine de Carême** 3ème classe violet
Mercredi 21 Mars : **Mercredi de la quatrième semaine de Carême** 3ème classe violet
Jeudi 22 Mars : **Jeudi de la quatrième semaine de Carême** 3ème classe violet
Vendredi 23 Mars : **Vendredi de la quatrième semaine de Carême** 3ème classe violet
Samedi 24 Mars : **Samedi de la quatrième semaine de Carême** 3ème classe violet

Dimanche 25 Mars
Dimanche de la Passion 1ère classe violet

Lundi 26 Mars
Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie 1ère classe blanc

Mardi 27 Mars : **Mardi de la Passion** 3ème classe violet
Mercredi 28 Mars : **Mercredi de la Passion** 3ème classe violet
Jeudi 29 Mars : **Jeudi de la Passion** 3ème classe violet
Vendredi 30 Mars : **Vendredi de la Passion** 3ème classe violet
Samedi 31 Mars : **Samedi de la Passion** 3ème classe violet

Dimanche 1er Avril
Second dimanche de la passion - Dimanche des Rameaux 1ère classe violet

Lundi 2 Avril : **Lundi Saint** 1ère classe violet
Mardi 3 Avril : **Mardi Saint** 1ère classe violet
Mercredi 4 Avril : **Mercredi Saint** 1ère classe violet
Jeudi 5 Avril : **Jeudi Saint (messe vespérale solennelle)** 1ère classe blanc
Vendredi 6 Avril : **Vendredi Saint (Action liturgique de l'après-midi)** 1ère classe violet
Samedi 7 Avril : **Samedi Saint (Vigile pascale)** 1ère classe blanc

Dimanche 8 Avril
Dimanche de Pâques - Résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ
1ère classe blanc

NEUVAINNE A SAINT JOSEPH

Saint Joseph, père nourricier si fidèle de l'Enfant divin, époux virginal de la Mère de Dieu, puissant protecteur de la sainte Eglise, nous venons vers vous pour nous recommander à votre protection spéciale.



Vous n'avez rien cherché en ce monde sinon la gloire de Dieu et le bien du prochain. Tout donné au Sauveur, c'était votre joie de prier, de travailler, de vous sacrifier et d'endurer pour Lui les difficultés de la vie. Vous étiez inconnu en ce monde et cependant connu de Jésus : ses regards reposaient avec complaisance sur votre vie simple et cachée en Lui !

Saint Joseph, vous avez déjà aidé tant d'hommes, nous venons vers vous avec une grande confiance. Vous voyez dans la lumière de Dieu ce qui nous manque, vous connaissez nos soucis, nos difficultés, nos peines.

Nous recommandons à votre sollicitude paternelle l'attribution d'une nouvelle église pour notre communauté. Nous mettons cette intention entre vos mains qui ont sauvé Jésus Enfant.

Mais avant tout, obtenez-nous la grâce de ne jamais être séparés de Jésus par le péché, de Le connaître et de L'aimer toujours plus, ainsi que sa Très Sainte Mère. Accordez-nous de vivre toujours en présence de Dieu, de tout faire pour sa gloire et le bien des âmes, et d'arriver un jour à la vision bienheureuse de Dieu pour le louer éternellement avec vous .

Ainsi soit-il.

OFFRANDE DE CAREME-DENIER DU CULTE



Comme chaque année, à pareille époque, nous vous rappelons le devoir que tout catholique adulte a de payer ce que le pape saint Pie X appelait : « l'impôt de la foi ».

C'est une offrande annuelle que **tous**, en conscience, doivent verser, proportionnellement à leurs ressources, afin de subvenir aux besoins du clergé et de l'Eglise.

Les prêtres ne font pas payer leur apostolat, ils sont entièrement à leur ministère ; c'est donc aux fidèles de subvenir à leur entretien.

Tout catholique a besoin des prêtres et de l'Eglise pour sa vie spirituelle ; il doit donc, en retour, contribuer à assurer les biens temporels nécessaires à leur vie et à leur apostolat.

Le denier du culte n'est pas une aumône facultative mais un **devoir de religion** qui oblige en conscience. Ce devoir est fondé sur un droit naturel et divin.

Lors de nos deux dernières campagnes de dons, **seule la moitié de nos familles a rempli cette obligation morale**. L'Eglise ne vous demande pas de vous appauvrir mais de retirer un peu de superflu pour faire vivre les

hommes qui ont fait le sacrifice de leur vie pour le bien de vos âmes, et pour faire fonctionner votre paroisse qui est aussi votre famille !

La Sainte Ecriture dit expressément : « Honore le prêtre ; donne lui sa part comme il a été prescrit dès l'origine » (Eccl., VII, 31.)

Notre-Seigneur envoya ses apôtres en leur recommandant de ne prendre ni or, ni argent, car l'ouvrier mérite son salaire...

Vos prêtres remercient chaleureusement ceux d'entre vous soutiennent déjà matériellement l'apostolat de la Fraternité Saint-Pierre dans le diocèse de Lyon. Ils sont conscients de l'effort et des sacrifices que cela représente, particulièrement en période de crise économique.

Sachez, pour information, que c'est près de **5 000 €** que nous devons trouver tous les mois pour subvenir aux charges fixes de la Maison (traitements, indemnités, charges sociales pour quatre prêtres, impôts, contrats de sécurité divers de la Maison Padre Pio... auxquelles il faut ajouter les dépenses courantes : eau, gaz, électricité, téléphone, dépenses du culte...).

Nous ne recevons aucune aide de l'état, du diocèse ou de la Fraternité Saint-Pierre. Pour payer tout cela, nous ne pouvons compter que sur les quêtes (en moyenne 380 € pour les trois messes du dimanche) et sur vos dons.

En nous aidant, vous avez aussi la faculté de réduire vos impôts ; en effet, chaque année, vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une déduction d'impôts de 66% du montant de vos dons, pour toute somme versée à la Fraternité Saint Pierre à Lyon, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Vous pensiez donner 100 €, donnez 300 €, et déduisez 200 € de vos impôts !

D'avance, nous vous disons merci.¹

¹ Pour recevoir un reçu fiscal, merci de libeller vos chèques à l'ordre de : « Fraternité Saint Pierre Lyon ». Vous avez aussi la possibilité de procéder à un virement mensuel (cf: 3^{ème} de couverture)

Les dons envoyés directement au district de France (Brannay) ne sont pas reversés à la Maison Padre Pio.

HORAIRES POUR LA SEMAINE SAINTE

Archidiocèse de Lyon

Mardi Saint – 3 avril

- ❖ Conférence de présentation des cérémonies de la Semaine Sainte à la Maison Padre Pio, à 20h30.

Mercredi Saint – 4 avril

- ❖ Bénédiction des enfants à 10h30, à la Maison Padre Pio.
- ❖ Chant des Ténèbres à 20h30, à la Maison Padre Pio.

Jeudi Saint – 5 avril

- ❖ Messe Vespérale à 19h30, au Cœur Immaculé de Marie :
 - procession au reposoir, dépouillement des autels.
- ❖ Adoration et confessions jusqu'à minuit.

Vendredi Saint (jeûne et abstinence) – 6 avril

- ❖ 14h00 - 15h00 : permanence de confessions, à la Maison Padre Pio.
- ❖ 15h00 : Chemin de Croix solennel, à la Maison Padre Pio.
- ❖ 19h30 : Office solennel de la Croix, au Cœur Immaculé de Marie :
 - grandes oraisons, adoration de la Croix, chant de la Passion de Saint Jean.

Samedi Saint :

- ❖ 22h00 : Vigile Pascale, au Cœur Immaculé de Marie.

Dimanche de Pâques :

- ❖ 08h30 : Messe basse du jour de Pâques, à la Maison Padre Pio.
- ❖ 10h30 : Messe solennelle de la Résurrection, au Cœur Immaculé de Marie.
A l'issue, bénédiction des œufs de Pâques.
- ❖ 18h00 : Vêpres du jour de Pâques et le salut du Très Saint Sacrement, à la Maison Padre Pio. **Pas de Messe à 18h30.**
- ❖ A l'issue du salut du Très Saint-Sacrement, si le temps le permet, tous les enfants de la communauté sont invités à chercher les œufs de Pâques dans le jardin de la Maison Padre Pio.



CARNET DE FAMILLE

Baptêmes

A été lavée de la tâche originelle :

- ❖ Jacinthe Dupont, le 18 février en l'église Saint-Florent à Orange.

Publication de bancs

Il y a promesse de mariage entre :

- ❖ Mademoiselle Aude Simian et Monsieur François Verny, le samedi 19 mai, à Marennes.
- ❖ Mademoiselle Clotilde Luisier et Monsieur Amaury de Domsure, le samedi 1^{er} septembre, en l'église Saint-Martin de Coligny.
- ❖ Mademoiselle Lucie Fourcault et Monsieur Brice Morin, le samedi 15 septembre, en l'église Saint-Blaise à Ecully.

Requiescat In Pace

- ❖ Décès le 28 février 2012, muni des sacrements de l'Eglise, à l'âge de 83 ans, de monsieur Henri Lafage, frère de madame Michel Contardo.

INSCRIPTIONS 2012-2013



Les inscriptions pour l'année scolaire 2012-2013 sont ouvertes (de la Grande Section au CM2).

Tous les renseignements sont disponibles sur le site internet de l'école - www.saintejeannedarc.fr - ou en contactant directement Monsieur l'abbé Benoît de Giacomoni, directeur.



SUR VOS AGENDAS

Annonces régulières

Catéchismes

- ❖ Pour enfants de 4 ans à 11 ans :
 - A la Maison Padre Pio : tous les mercredis hors vacances scolaires de 10h30 à 11h30 à la Maison Padre Pio.
- ❖ Pour les collégiens de 12 à 16 ans : un vendredi tous les 15 jours hors vacances scolaires à 18h00 à la Maison Padre Pio. **Prochains cours les vendredis 2, 16 et 30 mars.**
- ❖ Pour les étudiants et jeunes professionnels : à l'occasion du Carême 2012, réunion exceptionnelle le samedi 3 mars pour la recollection prêchée à la Maison Padre Pio par deux Pères de la Fraternité Saint-Vincent Ferrier. Possibilité de covoiturage.
- ❖ Pour adultes – thème de l'année : les 10 commandements.
 - A la Maison Padre Pio : prochain cours le **mardi 20 mars** à 20h00 : explication des 6^{ème} et 9^{ème} commandements.
 - prochains cours les mardis 24 avril, 22 mai et 19 juin.
- ❖ **Enfants de chœur** : répétition de 11h00 à 12h00 le samedi 31 mars à la Maison Padre Pio.
- ❖ **Groupe scout Saint-Martin** : Sortie le dimanche 12 mars. Réunion les samedis 24 et 31 mars.
- ❖ **Compagnons** : samedi 17 mars, réunion à la Maison Padre Pio de 10h30 à 16h30.



Annonces ponctuelles

Attention !

En raison de la Journée de désert des prêtres pour le Carême, **pas de Messe à 18h30 le dimanche 4 mars ; et pas de Messes publiques les lundi 5 et mardi 6 mars.**

JEUDI 8 MARS

COURS SUR L'ART

A 20h30 à la Maison Padre Pio court sur l'art. Thème : Raphaël.

SAMEDI 10 MARS

RECOLLECTION POUR FIANCES

De 10 h00 -15h00 à la Maison Padre Pio : « Priez ensemble » prêchée par les prêtres de la maison.

SAMEDI 17 MARS

ROSAIRE POUR LA VIE

A 15h, devant l'Hôtel-Dieu – angle Quai Jules Courmont et Rue de la Barre, Lyon 2^{ème} ardt.

SAMEDI 24 MARS

RECOLLECTION DE CAREME POUR LES ENFANTS

Pour les enfants de 7 à 15 ans, de 10h à 16h30, à la Maison Padre Pio ; inscriptions auprès de Mademoiselle Marie-Agnès Sage (06 81 46 03 29)

ANNONCES SPECIALES POUR LE CAREME

Durant le saint temps de Carême, messieurs les abbés n'acceptent aucune invitation ni à déjeuner ni à dîner. Exception faite des dimanches midi et des fêtes de première classe.

❖ Prédications de Carême

Cette année, de la Sexagésime au dimanche de la Passion, les prédications au cours des Messes auront pour thème : « **les sept sacrements** ».

❖ Chemin de Croix

Il sera médité tous les vendredis de Carême en lieu et place du chapelet, à 17h45, à la Maison Padre Pio ; à partir du vendredi 24 février.

❖ Salut du Très Saint Sacrement

Tous les dimanches de carême de 17h45 à 18h25 à la chapelle de la Maison Padre Pio.

❖ Récollecion de Carême

Le samedi 3 Mars, Grande récollecion de Carême, ouverte à tous à partir de 17 ans, à la maison Padre Pio de 9h30 à 17H30, prêchée par les Pères Ceslas-Marie et Ambroise-Marie, de la Fraternité Saint-Vincent Ferrier.

Prévoir un pique-nique.



LES GRANDES DATES A RETENIR

ANNEE SCOLAIRE 2011-2012



SAMEDI 3 MARS 2012

Récollecion de Carême assurée par des Pères de la Fraternité Saint-Vincent Ferrier.

SAMEDI 26, DIMANCHE 27 ET LUNDI 28 MAI 2012

XXX^{ème} pèlerinage de Paris à Chartres avec les chapitres Notre-Dame de Fourvière (adultes) et Compagnons de Padre Pio (enfants).

DIMANCHE 3 JUIN 2012

Communions solennelles en l'église du Cœur Immaculé de Marie.

DIMANCHE 10 JUIN 2012

Solennité de la Fête-Dieu avec procession.
Premières Communions au cours de la Grand'messe.

SAMEDI 23 JUIN 2012

Grande kermesse familiale et paroissiale à la Maison Padre Pio.

MARDI 26 JUIN 2012

Fête de fin d'année de l'école Sainte-Jeanne d'Arc.

SAMEDI 30 JUIN 2012

Ordinations sacerdotales au séminaire de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre à Wigratzbad et voyage de fin d'année des enfants de Chœur.



Grand Nettoyage du Cœur Immaculé de Marie
samedi 7 avril : 9h00 - 12h00

En vue des fêtes de Pâques, **grand ménage de l'Eglise du Cœur Immaculé de Marie** - qui en a bien besoin !

Nettoyage complet des sols, des murs en partie basse, de la sacristie, réalignement des chaises, préparation de l'Autel, ...

Ce grand nettoyage nécessite l'aide de « gros bras » mais aussi de « petites mains ».

Prière d'apporter aspirateurs, balais, chiffons, ...

Merci de signaler - dans la mesure du possible - votre présence à Monsieur l'abbé Brice Meissonnier.



ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de
bien vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €

à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340
Francheville

CL Lyon VICTOR-HUGO 30002 - Guichet : 01042 - COMPTE : 0000079277F

Clé RIB : 40

Date et signature :



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre

Maison Padre Pio

1, chemin de petite Champagne

69340 Francheville

Tél : 04 72 16 96 05 - Fax : 04 72 16 11 69

www.communicantes.fr

DESSERVANTS

Abbé Brice Meissonnier - Supérieur

Tél : 04 72 16 11 61 Mobile : 06 60 42 21 79 Courriel : abflorimond@free.fr

Abbé Jérôme Lebel

Tél : 04 72 16 11 62 Mobile : 06 16 94 54 14 Courriel : lebelabbe@aol.com

Abbé Benoît de Giacconi

Tél : 04 72 16 11 63 Mobile : 06 62 28 81 92 Courriel : abdgps@hotmail.fr

Abbé Jean-Cyrille Sow

Tél : 04 72 16 11 65 Mobile : 06 07 76 26 19 Courriel : sowjc@yahoo.fr

HORAIRES DES OFFICES

Archidiocèse de Lyon

Dimanches et jours de précepte (*confessions durant les Messes*) :

08h30 : **Messe basse à la Maison Padre Pio**
1, ch. de petite Champagne, 69340

Francheville.

10h30 : **Grand'messe au Cœur Immaculé de Marie**
34, rue Richelieu, 69100 Villeurbanne.

18h30 : **Messe basse à la Maison Padre Pio**

En semaine à la Maison Padre Pio :

9h00 et 18h30 : du lundi au vendredi (*confessions de 18h00 à 18h25*)

11h00 : le samedi (*confessions de 10h30 à 10h55*)

Diocèse de Valence

Dimanches et jours de précepte :

09h30 : Chapelle Saint-Denis à Rochegude
chapelle près du cimetière, 26790 Rochegude.

10h30 : Eglise Notre-Dame à Valence
43, rue Berthelot, 26000 Valence

11h30 : Chapelle Notre-Dame de la Rose à Montélimar
26, av. Saint Martin (cimetière), 26200 Montélimar.